

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 6 juin 2016

16-123

OBJET : Vœu auprès de la directrice territoriale de Paris Est de la SNCF afin d'assurer le maintien d'un service de proximité dans les gares SNCF du territoire ParisEstMarne&Bois

Le Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Champigny-sur-Marne, le 6 juin 2016 à 18h00, sous la présidence de Jacques JP MARTIN, Président.

PRESENTS :

- | | | |
|-----------------------------|---------------------------|------------------------------|
| - ADENOT Dominique | - CLODONG Nicolas | - LE GUILLOU Patrick |
| - ADOMO Caroline | - COCQ François | - LEBEAU Pierre |
| - AMAR Sophie | - CROCHETON Florence | - LIBERT-ALBANIEL Charlotte |
| - AVOGNON ZONON Clémence | - DEGRASSAT Alain | - MAFFRE-SABATIER Anne-Marie |
| - BEAUDOUIN Patrick | - DELECROIX Pierre-Michel | - MARTIN Jacques J.P. |
| - BEGAT Jean-Philippe | - DOSNE Olivier | - MARTINEAU Pascal |
| - BENISTI Jacques Alain | - DROUVILLE Sylvain | - MEDINA Marc |
| - BENSOUSSAN Éric | - DUVAUDIER Michel | - OUDINET Michel |
| - BERRIOS Sylvain | - FACCHINI Monique | - PANNETIER Gilles |
| - CADEDDU Jean-Luc | - FAUTRE Christian | - PARRAIN Mary France |
| - CAILLEREZ Adrien | - FENASSE Delphine | - PASTERNAK Jean-Jacques |
| - CAMPOS BRETILLON Caroline | - GAILHAC Benoît | - PETTENI Henri |
| - CANALES Chantal | - GAUTRAIS Jean-Philippe | - PINEL Vincent |
| - CAPITANIO Olivier | - GAUVIN Brigitte | - PIO Régis |
| - CAPORAL Chrysis | - GICQUEL Hervé | - RASETTI Christine |
| - CARPENTIER Agnès | - GRESSIER Jean-Jacques | - ROESH Germain |
| - CARREZ Gilles | - GUIGNARD Jean-Jacques | - ROYER Christel |
| - CERCLEY Nicole | - HERBERT Delphine | - RYNINE Christine |
| - CHAMBRE MARTIN Brigitte | - HOUDOT Florence | - SPILBAUER Jean-Pierre |
| - CHARBONNEL Michèle | - JEANNE Laurent | - TOLLARD Virginie |
| - CHARDIN Sylvie | - KARACA Sengul | - TRICOCHÉ Annie |
| - CHAULIEU Stéphane | - KENNEDY Marie | - VISCARDI Jacqueline |
| - CHETARD Catherine | - LAFON Laurent | - VOGUET Jean-François |
| - CIPRIANO Philippe | - LE BIDEAU Dominique | |

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

- Monsieur BARNOYER Thierry a donné pouvoir à Madame PARRAIN Mary France
- Monsieur CARTIGNY Pierre a donné pouvoir à Madame ROYER Christel
- Madame CHABOT Sabine a donné pouvoir à Monsieur BERRIOS Sylvain
- Madame DALLEAU Isabelle a donné pouvoir à Monsieur PINEL Vincent
- Madame DRAI Carole a donné pouvoir à Monsieur ROESH Germain
- Monsieur GAILLARD René a donné pouvoir à Madame CERCLEY Nicole
- Monsieur HERBILLON Michel a donné pouvoir à Monsieur CAPITANIO Olivier
- Monsieur LAMBERT Gérard a donné pouvoir à Monsieur GUIGNARD Jean-Jacques
- Monsieur LOUVIGNÉ Robin a donné pouvoir à Monsieur LE BIDEAU Dominique
- Monsieur PAVIE Alain a donné pouvoir à Madame CANALES Chantal
- Madame PRIMEVERT Catherine a donné pouvoir à Madame CHARBONNEL Michèle
- Madame TRIMBACH Pascale a donné pouvoir à Monsieur BEAUDOUIN Patrick
- Madame ZELIOLI Valérie a donné pouvoir à Madame KARACA Sengul

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20160606-16-123-
DE
Date de réception préfecture :

ABSENTS NON REPRESENTES :

- CAMBON Christian
- LACHELACHE Nassim
- RISPAL Yoann
- SEMO Igor
- TRICOT-DEVERT Sylvie

Soit 84 conseillers présents ou représentés,

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur GUIGNARD Jean-Jacques

« Le Président du Conseil de territoire certifie que la convocation du Conseil de territoire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du siège du Conseil de territoire ParisEstMarne&Bois, conformément aux articles L.5211-11 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales »

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20160606-16-123-
DE
Date de réception préfecture :

CONSEIL DE TERRITOIRE

SEANCE DU 06 JUIN 2016

OBJET : Vœu auprès de la directrice territoriale de Paris Est de la SNCF afin d'assurer le maintien d'un service de proximité dans les gares SNCF du territoire ParisEstMarne&Bois

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la décision unilatérale de la SNCF de fermer à compter du 05/08/2016 la boutique grandes lignes de la gare RER E Nogent-Le Perreux,

CONSIDERANT que la suppression de la gare RER E Nogent-le Perreux nécessite pour les usagers de se rendre Gare de l'Est,

CONSIDERANT que cette fermeture s'inscrit dans une politique commerciale de la SNCF qui conduit à la fermeture de ces boutiques grandes lignes sur l'ensemble du réseau Transilien,

CONSIDERANT que pour un certain nombre de clients, les boutiques grandes lignes de la SNCF dans les gares RER ont un intérêt particulier dont le premier est celui de pouvoir réserver billets et prestations après en avoir discuté l'agent SNCF,

CONSIDERANT que la majorité de la clientèle ne se dirigera pas forcément vers les bornes libre-services qui, tout en étant plus rapide si elles sont en nombre suffisant en gare, ne pourront remplacer le contact commercial et humain,

CONSIDERANT la nécessité de maintenir dans les gares Transilien situées sur le territoire ParisEstMarne&Bois un service de proximité,

DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

EST OPPOSE à la fermeture de la boutique grandes lignes SNCF de la gare RER E Nogent-le Perreux ;

DEMANDE à la SNCF de maintenir dans les gares SNCF du territoire ParisEstMarne&Bois la mission de service public et de proximité auprès des usagers et d'assurer un maillage territorial respectueux du contact direct avec le public.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,

Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20160606-16-123-
DE
Date de réception préfecture :